

Construction de la Tribune

Pour accueillir davantage d'habitants aux offices religieux, en 1853 la commune de Rennes-le-Château décide la construction d'une tribune dans l'église paroissiale. Le 13 mai, la municipalité rend compte d'un devis estimatif dressé par M. Valmigère, agent voyer de Couiza, d'un montant de 630 francs. La tribune, *qui sera en essence de sapin de la meilleure qualité d'un an de coupe au moins*, comptera une balustrade et *un escalier tournant de 3 mètres de hauteur et de 1 mètre de largeur composé de 15 marches*. Ce même devis intègre également des réparations à l'église : *crépissage et plâtrage des murs intérieurs, de la voûte, pour une surface de 408,40 mètres carrés*. Il prévoit aussi la peinture en lambris des murs et de la voûte du Chœur et le remaniement de la toiture avec fourniture des tuiles nécessaires.

La municipalité, autant que la Fabrique, ne pouvant subvenir aux dépenses de ces réparations, décide, en date du 15 mai 1853, *de s'imposer extraordinairement, en deux ans*, la somme nécessaire. Est dressée pour la circonstance la liste des contribuables les plus imposés de la commune convoqués à cette séance.

Après que le devis ait été approuvé par le préfet, le 12 août 1853, le premier septembre suivant, le cahier des charges pour l'adjudication des travaux est constitué : *... elle sera faite au rabais et à l'extinction des feux dont le troisième sera de rigueur, néanmoins elle ne sera définitive qu'après qu'un feu surabondant se sera éteint sans enchère*. Pour les travaux, les modalités du cahier des charges sont ainsi définies : *... Tous les travaux à faire devront être terminés avant le premier juillet mil huit cent cinquante quatre. Les travaux entrepris seront continués jusqu'à leur fin ; néanmoins le paiement ne pourra en être effectué qu'à la fin de l'année mil huit cent cinquante cinq*. Ce cahier des charges est approuvé par le préfet, le 5 septembre 1853.

Des affiches sont alors placardées à Rennes-le-Château ainsi que dans les communes environnantes *annonçant la mise en adjudication au rabais et à l'extinction des feux des réparations à faire à l'église de Rennes*.

Le 9 octobre 1853, *à une heure du soir*, les enchères débutent. Un premier feu est allumé et s'éteint sans qu'aucune enchère ne soit proposée. Lors du second feu, *Gabriel Saunière, maçon à Couiza, a porté l'offre au prix du devis*. Au troisième feu, *Louis Laforge, plâtrier à Couiza, a réduit le prix à six cent vingt cinq francs*. Le quatrième feu de rigueur s'est éteint sans enchère. Le cinquième feu de rigueur s'éteignant également sans susciter aucune enchère, M. le Maire, de l'avis de la commission, adjuge le chantier au sieur Louis Laforge.

Le 17 juin 1854, l'agent voyer dresse le procès-verbal de réception des travaux : *« ... j'estime que le sieur Louis Laforge a rempli toutes les obligations, et qu'il peut lui être payé la somme de six cent vingt cinq francs, montant de son adjudication. »*

Un an plus tard, le 5 juillet 1855, l'agent voyer dresse la liste des travaux effectués et la somme due à l'entrepreneur.

Département
de l'Aube.

Commune de Rennes.

Arrondissement
de Limoux.

Devis Estimatif des travaux à faire à
l'Eglise de la Commune de Rennes.

12 août 1893
approuvé & renvoyé des devis
demandant la production d'un cahier
de charge. - pris en compte que l'unique
de 620 f. sera exécuté en 1894 & 1895

Construction d'une tribune.

Fourniture et pose d'une poutre en bois de
sapin ayant 7^m00 de longueur et 0,30 sur 0,35
d'équarrissage, formant un cube de 0^m73 à
raison de 60,00 le mètre cube. 44,10

Fourniture de chevrons, pour la tribune,
ils seront en bois de sapin de 0,09 sur 0,08
d'équarrissage, ils seront espacés de 0,50 de
milieu à milieu.

Longueur ensemble 29,90
Épaisseur 0,09 } 0,21
hauteur 0,08

0^m21 cube à raison de 60,00 le mètre cube
pose comprise 12,60

Fourniture et pose de 14^m95 carrés de
planches de recette de 0,02 d'épaisseur, pour
le plancher de la tribune à 2,00 le mètre
Carré y compris les clous, à établir à la
rencontre de ces planches avec chaque chevron. 29,90

Fourniture et pose d'une balustrade à
établir à la tribune, elle sera en bois de sapin,

à Reporter 86,60

Report

86.60

elle aura 6^m50 de long et 1^m10 de hauteur,
le bancant aurait 0,05 en carré, et ils seraient espacés
de 0,10 le tout peint à l'huile à trois couches,
à raison de 4^{fr}.00 le mètre courant ci — 26.00

Fourniture et pose d'un escalier tournant en bois,
de la pui, pour monter à la tribune il, aura 3^m00
de hauteur et 1^m00 de large, il se composera
de 13 marches, à 4^{fr}.00 la marche y compris la
Rampe ci — 60.00

Peinture en gris du Plancher de la tribune — 6.00

Crépissage et plâtrage des murs à l'intérieur
de l'Eglise, ainsi que de la route.

Avant de faire ce travail, l'entrepreneur
devoit faire disparaître le plâtrage et Crépissage
qui existe.

D'après le métrage que nous en avons fait
la surface des murs à Crépissage est de 408^m40 carrés,
à raison de 0,40 le mètre Carré ci — 163.36

Plâtrage des mêmes murs formant une
surface de 408^m40 à 0,50 le mètre Carré et 204.20

Peinture en lambri des murs et de la route de
chaux. — 30.00

Romanagement de la toiture et fourniture de
tuiles nécessaires, — 23.84

Total 600.00

Honoraires à Cinq pour cent 30.00

Total 630.00

Conditions imposées à l'entrepreneur.

Le bois dont on fera usage, pour l'établissement de la tribune, devra être en essence de Sapin de la meilleure qualité, sans aubier, ni nœuds vicieux, et devra avoir un an de Coupe au moins.

Lorsque l'entrepreneur aura été reconnu adjudicataire par la Commune, les réparations, seront indiquées, et tracées, par l'agent - voyer, tous les matériaux, sans exception, seront reçus par cet agent. Ceux qui seront rebutés, seront mis à part et resteront en vue jusqu'après l'achèvement des travaux.

Lors de chaque paiement, il sera retenu à l'entrepreneur le dixième pour garantie, lequel dixième ne sera payé que six mois, après l'achèvement des travaux, sur le procès-verbal de réception, qui sera fait par l'agent - voyer.

Le présent devis s'élevant à la somme de Six cent trente francs, dressé par l'agent - voyer Cal Souffigné

Couiza le 13 Mai 1885.

Jaluzien

Département
de l'Anjou.

Constructions Communales.



Arrondissement
de Rennes.

Réparation de l'Eglise de la
Commune de Rennes.

Commune
de Rennes.

Mètre Général des travaux effectués à l'Eglise
de la Commune de Rennes, par le Sieur
Louis Laforge entrepreneur en vertu de l'adjudi-
cation consentie en sa faveur le 9^{bre} 1853,
 moyennant une somme de 628,00.

Les travaux exécutés sont les suivants :

1 ^o	Fourniture d'une poutre en bois de Sapin cubant 0,93 à raison de 60,00 le mètre cube	44,10
2 ^o	Fourniture de 0,21 de chevrons à raison de 60,00 le mètre cube	12,60
3 ^o	Fourniture de 14,98 carrés de planches de recette à 2,00 le mètre carré	29,90
4 ^o	Fourniture d'une balustrade de 6,50 de long. à 4,00 le mètre courant	26,00
5 ^o	Fourniture d'un Escalier se composant de 11 marches à 4,00 l'une	69,00
6 ^o	Peinture des planches de la tribune	6,00
7 ^o	408,40 carrés de crépissage à 0,40 l'unit.	163,36
8 ^o	408,40 de plâtrage à 0,50 le mètre carré	204,20
9 ^o	Peinture en lambris des murs et de la voûte des chœurs	70,00
10 ^o	Remaniement de la toiture et fourni les matériaux nécessaires.	23,84

Coût 600,00

Honoraires à 5 pour cent 20,00

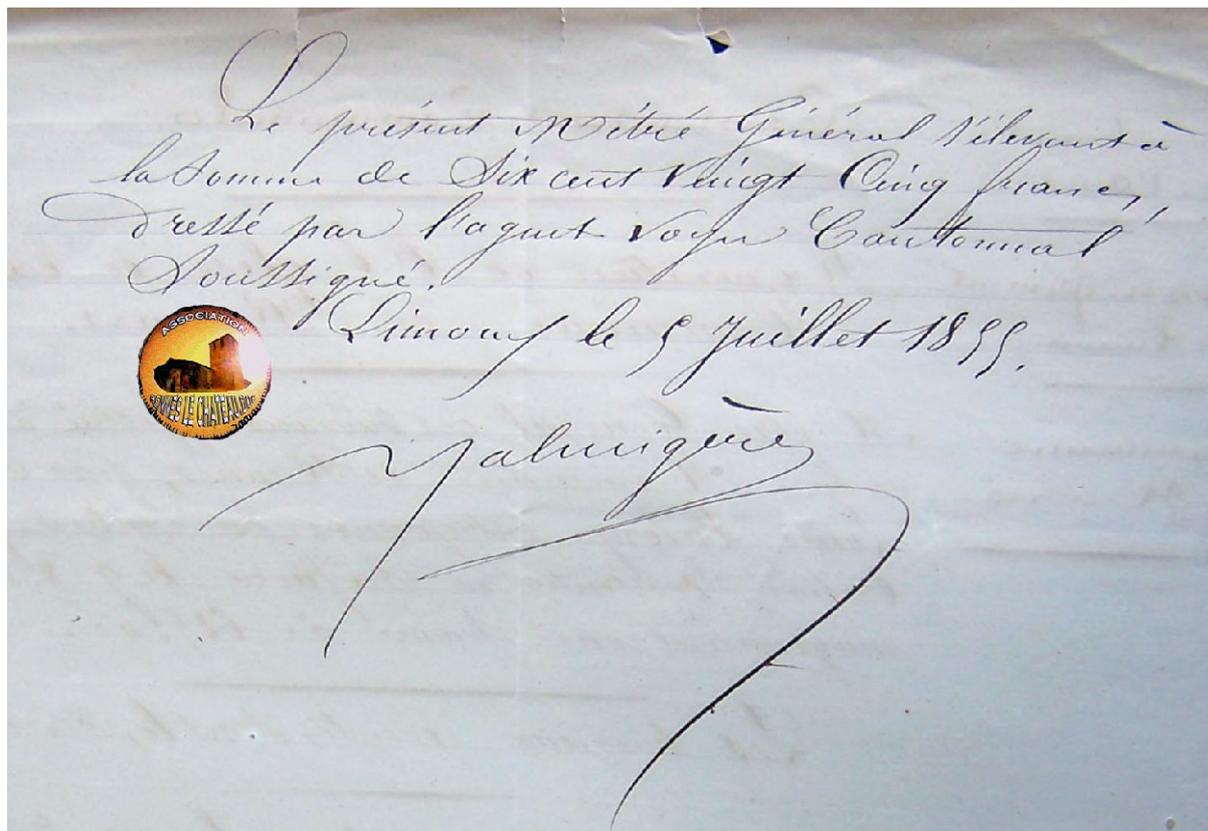
620,00

à déduire pour rabais 5,00 (subvention de l'Etat)

615,00

Reste dû à l'Entrepreneur 615,00

L'agent



Le préfet ayant alloué à la commune la somme de 600 francs, dans une délibération du 15 juillet 1855, celle-ci décide de verser le complément de 25 francs à l'entrepreneur de Couiza.

Malgré les bonnes appréciations faites par l'agent voyer à la réception des travaux en juin 1854, l'abbé Pons se plaindra, deux ans plus tard, dans le compte rendu de la visite pastorale de Mgr de la Bouillerie. À la question : *Y a-t-il une tribune ?*, il répond *oui*. À celle demandant *si elle est solidement établie et facile à surveiller ?*, il répond qu'elle laisse à désirer. Trente deux années plus tard, dans le compte rendu de la visite pastorale de Mgr de la Bouillerie, il indique l'existence de la tribune mais signale qu'elle n'est pas solide et qu'elle sert uniquement *pour les hommes*. En 1889, l'abbé Saunière écrit dans le compte rendu de la visite de Mgr Billard, à la rubrique des réparations à faire : *la tribune est à consolider*. Le 21 décembre 1891, le curé Saunière décide de faire pratiquer un travail de plâtrage à la tribune. *La tribune a été enlevée* écrit l'abbé Saunière, dans son discours à Monseigneur de 1897, pour laisser la place au bas-relief *Venez à moi* commandé aux établissements Giscard de Toulouse le 20 novembre 1896 et livrable dans les quatre mois.

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr